

| Nombre de membres en exercice: 11 | Séance du 23 juillet 2020 |
|--|--|
| Présents : 10 | L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 23 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de Sont présents: Hervé GARNIER, Adeline GARNIER, Bertrand LACOSTE, Jean-Robert SELEBRAN, Corinne MAILLE, Tatiana NOVOSEL-MALOEUVRE, Jean-François SERRES, Philippe POTIEZ, Marcel DARDENNES, Patrick AUZOUX |
| Votants: 11 | Représentés: Lisa LEMERCIER par Adeline GARNIER Excuses: Absents: Secrétaire de séance: Bertrand LACOSTE |

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance.
Présentation de l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations d'ouverture de programme correspondant à des projets d'investissements intégrés au budget. Le Conseil Municipal donne son accord pour ces ajouts.

Délibérations :

- 1- Vote du budget primitif 2020
- 2- Ouverture du programme n°103 : adressage communal
- 3- Désignation d'un délégué au sein du syndicat AGEDI
- 4- Ouverture du programme n°104 : tracteur
- 5- Ouverture du programme n°105 : matériel informatique mairie
- 6- Ouverture du programme n°106 : ameublement mairie

Questions diverses

Délibérations du Conseil Municipal

Avant de soumettre le budget primitif au vote, M. le Maire explique les principes de l'élaboration d'un budget aux conseillers. Il rappelle également les circonstances exceptionnelles qui ont amené à son adoption tardive, ainsi que l'engagement du nouveau Conseil Municipal de mener à bien les projet de l'équipe précédente.

Objet: Vote du budget primitif 2020 - DE 2020 023

M. le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020 et, notamment, les programmes d'investissement en cours, et les nouveaux projets, ainsi que leur coût prévisionnel, à savoir :

| | |
|---|-------------|
| - Programme n°95 : opération coeur de village 2ème tranche | 65 000.00 € |
| Programme ouvert en 2019, puis transféré à Cauvaldor et réalisé en 2020 | |
| - Programme n°97 : accueil personnes handicapées | 5 464.00 € |
| Solde des travaux débutés en 2018 et poursuivis en 2019 (salle des fêtes et stationnements réservés) | |
| - Programme n°99 : aménagement salle des fêtes | 5 788.79 € |
| Suite des travaux d'extension débutés en 2019 | |
| - Programme n°100 : croix de Graule Basse | 11 000.00 € |
| Commencement des travaux de restauration programmés en 2019 | |
| - Programme n°101: restauration Fontbotte | 6 858.00 € |
| Commencement des travaux programmés en 2019 | |
| - Programme n°102 : travaux presbytère | 17 000.00 € |
| Suite des travaux commencés en 2019 pour l'amélioration du logement | |

| | |
|---|-------------|
| - Programme n°103 : adressage communal | 10 000.00 € |
| Ouverture du programme | |
| - Programme n°104 : tracteur | 15 000.00 € |
| Ouverture du programme en prévision du remplacement du tracteur tondeuse par un nouveau tracteur avec des équipements | |
| - Programme n°105 : matériel informatique mairie | 3 000.00 € |
| Ouverture du programme pour compléter l'équipement existant | |
| - Programme n°106 : ameublement mairie | |
| Ouverture du programme d'aménagement du poste de travail de la secrétaire | |

M. le Maire donne ensuite lecture des différents articles et des crédits affectés à chacun d'eux tant pour les recettes que pour les dépenses.

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Carluçet, le Conseil Municipal,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibère et décide :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Carluçet pour l'année 2020 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 614 273.24 Euros

En dépenses à la somme de : 480 452.97 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 82 650.93 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 38 551.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 27 500.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 24 470.00 |
| 66 | Charges financières | 2 035.56 |
| 022 | Dépenses imprévues | 20 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 81 184.39 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 430.00 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 277 821.88 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 16 297.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 74 635.00 |
| 74 | Dotations et participations | 67 002.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 19 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 234 708.15 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 411 642.15 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|-------------------------------|-------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 182 439.44 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 20 191.65 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 202 631.09 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|-------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 39 260.96 |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 5 780.69 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 1 973.59 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 81 184.39 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 430.00 |
| 001 | Solde d'exécution section d'investissement | 73 001.46 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 202 631.09 |

adpoté à l'unanimité.

Objet: Ouverture du programme n°103, adressage communal - DE 2020_024

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en service des abonnements à la fibre pour les habitants est conditionnée par l'adressage. Il propose donc de mettre en place l'adressage communal.

Il fait part de la proposition reçue de La Poste, ainsi que des éléments recueillis auprès d'autres communes ayant sollicité des prestataires différents.

La Poste a créé un service dédié qui semble pouvoir assurer une prestation de qualité.

M. le Maire propose d'ouvrir le programme n°103 "adressage communal", pour un montant de 10 000.00 €, qui comprendra la prestation de La Poste, ainsi que l'achat des différents panneaux et plaques nécessaires et leur mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la réalisation du programme en partenariat avec La Poste.

Objet: Désignation d'un délégué au sein du syndicat AGEDI - DE 2020_025

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 05 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Hervé GARNIER, Maire, domicilié à Carlucet (Le Bourg), adresse mail herve_garnier@orange.fr, téléphone 06 31 08 95 82, comme délégué de la commune de Carlucet au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I., conformément à l'article 10 des statuts.
- d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Objet: Ouverture du programme n°104 : tracteur - DE 2020_026

M. le Maire indique que le moteur du tracteur tondeuse de la commune est hors service et qu'il y a lieu de s'interroger sur l'acquisition d'un nouvel équipement.

Il propose d'interroger plusieurs fournisseurs pour trouver un nouveau tracteur avec des accessoires permettant d'effectuer des tâches plus diversifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir un programme tracteur pour un montant de 15 000.00 €, et charge M. le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Objet: Ouverture du programme n°105 : matériel informatique mairie - DE 2020_027

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'ordinateur du secrétariat de mairie est vieillissant et qu'il conviendrait d'en acquérir un plus performant, et d'utiliser l'ancien pour son bureau

Il propose donc l'ouverture d'un programme "matériel informatique mairie", pour 3 000.00 €, qui comprendra l'acquisition d'un nouvel appareil et la mise en réseau des deux ordinateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition et charge M. le Maire d'engager les démarches nécessaires.

Objet: Ouverture du programme n°106 : ameublement mairie - DE 2020_028

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager le poste de travail de la secrétaire pour une meilleure ergonomie de celui-ci.

Il propose l'ouverture d'un programme "ameublement mairie" pour un montant de 3 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

Questions diverses

- Jean-François SERRES est désigné comme responsable de l'éclairage public au sein de la commune.

- PLUi-H : M. le Maire et les délégués au PLUi-H expliquent leur rencontre avec le représentant de Cauvaldor, puis le Conseil Municipal échange à propos des différents zonages proposés et envisagés.

- M. le Maire présente la lettre de M. et Mme GERAUDIE à propos des compteurs Linky et donne des explications sur le démarchage qu'ils ont réalisé auprès de la population. Le Conseil Municipal préfère laisser chacun choisir librement sa position à ce sujet et décide ne pas prendre de délibération.

- Les prochains événements sur la commune :

. Course cycliste professionnelle "La Route d'Occitanie" le 4 août

. Ultra trail/VTT Causses et Vallées Lot Dordogne les 26 et 27 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.